



34420 Hérault

Tél. 04 67 90 94 44

**POLICE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT
N°2025/220**

Le Maire de la Commune de PORTIRAGNES (Hérault),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-1, L2212-2, L2212-5,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R417-10, R417-11 et L411-1,

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment les articles L113-2, L115-1, L116-1 et suivants, R116-2;

Vu le Code Pénal, notamment les articles 131-13 et R.610-5,

Vu la demande de l'entreprise **PORTIRAGNES FACADE EURL**, en date du 17 Décembre 2025, qui souhaite effectuer des travaux de réfection de façade pour son client **Madame CASTELBOU MOURRAT**, en occupant temporairement le domaine public, 8 rue de la Tour, à Portiragnes.

Considérant qu'il importe de prendre les mesures nécessaires afin de préserver les usagers de la voie publique.

ARRÊTE

Article 1 – Objet

La circulation et le stationnement sont temporairement réglementés rue **de la tour**, en raison de travaux de réfection de façade.

Article 2 – Période d'application

Les dispositions du présent arrêté sont applicables **du 12 Janvier 2026 au 05 Février 2026** sauf fin anticipée du chantier signalée préalablement au service de la Police Municipale.

Article 3 – Circulation

Pendant la durée du chantier :

- La circulation sera **interdite rue de la Tour**.
- Les usagers devront respecter les consignes de sécurité mises en place par l'entreprise.

Article 4 – Stationnement

Le **stationnement est interdit** sur l'emprise du chantier et ses abords immédiats, pendant toute la durée des travaux.

Article 5 – Signalisation et responsabilités

La pose, l'entretien et le retrait de la signalisation réglementaire incombent à l'entreprise PORTIRAGNES FACADE, sous le contrôle du service de Police Municipale. L'entreprise est responsable de toutes mesures utiles afin d'assurer la sécurité publique, y compris pour les piétons et cyclistes.

Article 6 – Accessibilité et secours

L'accès aux habitations riveraines devra être **maintenu autant que possible**. Les services d'urgence (sapeurs-pompiers, SAMU, forces de l'ordre, services municipaux) devront **pouvoir intervenir à tout moment** sur la zone.

Article 7 – Sanctions

Tout contrevenant au présent arrêté sera verbalisé conformément aux dispositions du Code de la Route et du Code Pénal.

Article 8 – Voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet **d'un recours contentieux** devant le Tribunal Administratif de Montpellier, sis **6, rue Pitot – 34063 Montpellier Cedex 2**, dans un délai de **deux mois** à compter de la publication ou notification de la décision.

Article 9 – Exécution

Le présent arrêté sera exécuté par **Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune de Portiragnes**, par la **Gendarmerie Nationale** et par le **Service de Police Municipale de Portiragnes**, chacun en ce qui le concerne.

Fait à PORTIRAGNES, le 18 Décembre 2025

Publié le :

Le Maire,

Gwendoline Chaudoir

A blue ink signature of the name "Gwendoline Chaudoir". The signature is fluid and cursive, with "Gwendoline" on top and "Chaudoir" on the bottom, enclosed within a large, roughly oval-shaped outline.



DEMANDE D'AUTORISATION DE VOIRIE

(à remettre deux mois avant le début des travaux)

34420 Hérault

BÉNÉFICIAIRE

Nom : M. RAMONDENC Thierry
 Adresse : 8, rue du SOLEIL
34420 CERS
 Tél. : 07 86 82 84 34

Nom et Tél. du responsable du chantier : Mme YILMAZ
06 11 75 31 87

DEMANDEUR

Nom : PORTIRAGNES FACADE
 Adresse : 8, Place Jean Charron
ZAE Puech
 Tél. : 34420 PORTIRAGNES
 Tél. : 06 11 75 31 87 / 04 67 26 90
 Mail: portiragnes.facades@gmail.com
 RCS. 452 176 712 - APE 4389

LIEUX DES TRAVAUX

RD : 17, RUE HUETTE Commune : PORTIRAGNES
 Lieu dit : Durée des travaux : 1 mois et 1 semaine
 Période d'exécution des travaux : 22/12/22 au 20/01/23

Joindre obligatoirement les plans nécessaires présentant clairement l'emplacement des travaux envisagés

OBJET DE LA DEMANDE

1 – Occupation du Domaine Public :

- | | | | |
|--|--------------------------|---|-------|
| <input type="checkbox"/> Sur trottoir | dépôt de matériaux : | <input checked="" type="checkbox"/> oui | O non |
| <input type="checkbox"/> Sur accotement | stationnement véhicule : | <input checked="" type="checkbox"/> oui | O non |
| <input checked="" type="checkbox"/> Sur chaussée | O échelle | <input checked="" type="checkbox"/> échafaudage | |

2 – Accès :

3 – Alignement : Préciser la nature de la clôture :

- Avec accès Sans accès Plantation

4 – Tranchée pour branchement :

- | | | |
|--|--------------------------|------------------|
| <input type="checkbox"/> Eaux usées | O Eau potable | O Eaux pluviales |
| <input type="checkbox"/> Electricité / Gaz | O France Télécom | O Autres : _____ |
| O Tranchée transversale | O Tranchée longitudinale | O Fonçage |
| O Sous chaussée | O Sous accotement | O Sous trottoir |
| O Autres (à préciser) : _____ | | |

5 – Autres Travaux :

- Saillies Devanture Balcon Trottoir Enseigne Auvent

Renseignements complémentaires concernant la nature des travaux : Ravalement de façade

Nécessité d'une réglementation de la circulation :

- oui non

Si oui, veuillez préciser : circulation alternée par feux tricolores manuellement

Déviation par la route :

Autre (à préciser) : Route Barrée car étroite

Fait à PORTIRAGNES le 04/12/2023 Signature du demandeur :

A PORTIRAGNES, le 17/12/2023 Favorable

AVIS DU MAIRE

Défavorable (joindre une note exposant les réserves)

Cachet et Signature,


